

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Services Techniques Généraux

1210 Bruxelles, le 4 octobre 1985
W.T.C. - Tour 3
Bd Simon Bolivar 30

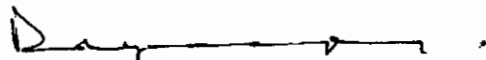
Circulaire n° 514-A/7

Aux Chefs de Service,

Objet : Circulaire n° 514-A/3 - Extension de la liste des
----- essais.

En annexe vous trouverez 8 pages (.p. 58 à 65) à
ajouter à la liste des essais diffusée par la circulaire
n° 514-A/3 du 15 juin 1984.

Le Secrétaire général,



ir. R. DE PAEPE.

4 octobre 1985

19.10.00	Sous-catégorie XIX A	
	Vitrage	

19.11.00	Aspect et géométrie des vitrages	
19.11.01	Mesure de l'équerrage des vitrages et vérification du respect des tolérances	STS 38.00.91.9
19.11.02	Mesure de l'épaisseur des vitrages et vérification du respect des tolérances	STS 38.00.91.9
19.11.03	Estimation de la qualité des bords des vitrages	STS 38.00.92.9
19.11.04	Détermination de la qualité optique des vitrages par observation visuelle	STS 38.00.94.71
19.11.05	Détermination de la qualité optique des vitrages par mesure en millidioptries	STS 38.00.94.72
19.11.06	Contrôle de la planéité des verres et glaces de sécurité	STS 38.00.94.73
19.11.07	Contrôle de la qualité d'aspect des vi- trages du sous-groupe A1 (glace)	
	a) défauts ponctuels	STS 38.00.97.11
	b) défauts linéaires et étendus	STS 38.00.97.12
19.11.08	Contrôle de la qualité d'aspect des vitrages du sous-groupe A2 (glace armée)	
	a) défauts ponctuels	STS 38.00.97.21
	b) défauts linéaires et étendus	STS 38.00.97.22
	c) défauts du fil	STS 38.00.97.23
19.11.09	Contrôle de la qualité d'aspect des vi- trages du type B (verre étiré clair ou coloré)	
	a) défauts ponctuels	STS 38.00.97.31
	b) défauts linéaires et étendus	STS 38.00.97.32
19.11.10	Contrôle de la qualité d'aspect des vitrages du type C (verre coulé)	STS 38.00.97.4

4 octobre 1985

19.12.00	Déterminations des caractéristiques photométriques sur vitrage	
19.12.01	Indice de réfraction : précision 2.10^{-4} (Réfractomètre d'Abbe)	(1)
19.12.02	Fiche photométrique complète, y compris le facteur solaire (épaisseur de base)	NBN 894
19.12.03	Détermination du facteur solaire sur vitrage simple ou à couches	NBN 894
19.12.04	Détermination du facteur d'émissivité	(1)
19.12.05	Mesure photométrique a) sur verre simple ou à couches b) sur matériau translucide	NBN 894 NBN 894
19.13.00	Essais performantiels sur vitrages	
19.13.01	Détermination de la masse du deshydratant pour vitrages isolants doubles et de sa capacité d'absorbtion d'eau	STS 38.00.34.13
19.13.02	Détermination du point de rosée des vitrages isolants doubles	STS 38.00.35.1
19.13.03	Détermination de l'étanchéité à l'air de vitrages isolants doubles	STS 38.00.39.51
19.13.04	Essai de vieillissement : essai à température variable et degré hygrométrique élevé des vitrages isolants doubles	STS 38.00.37.55
19.13.05	Essai d'irradiation aux rayonnements ultraviolets des vitrages isolants doubles	STS 38.00.61.10

4 octobre 1985

- 19.10.50 **Sous catégorie XIX A : Essais complémentaires - Vitrages**

- 19.12.50 **Déterminations photométriques sur vitrages**
.....
- 19.12.51 **Indice de réfraction : précision $2 \cdot 10^{-5}$** (1)
(Réfractomètre de Bellingham et Stanley)
- 19.14.50 **Essais chimiques sur matériaux silicatés et matières premières pour vitrages**
.....
- 19.14.51 **Analyse chimique par voie humide** (1)
- 19.14.52 **Analyse chimique par fluorescence X** (1)

4 octobre 1985

19.20.00 Sous-Catégorie XIX B

**Miroirs

Tous les essais de la catégorie XIX A

19.20.01	Dosage de l'argent sur miroir peint	NBN S23.001
19.20.02	Dosage du cuivre sur miroir peint	NBN S23.001
19.20.03	Contrôle physique sur miroir	NBN S23.001
	a) mesure de l'épaisseur du film de peinture	
	b) adhérence de la peinture	
	c) dureté superficielle de la peinture	
	d) aptitude des bords au façonnage (bande abrasive)	
	e) examen microscopique d'échantillons (aspect de la peinture, aspect des tranches)	
	f) examen microscopique des défauts dans la peinture et les films métalliques (taches, inclusions, oxydation, hétérogénéité)	
19.20.04	Résistance de la surface et des bords au brouillard salin	NBN S23.001
19.20.05	Résistance de la surface et des bords à la vapeur d'eau	NBN S23.001
19.20.06	Résistance globale de la surface et des bords au brouillard salin et à la vapeur d'eau	NBN S23.001

4 octobre 1985

19.30.00 Sous-catégorie XIX C

**Résistance aux chocs de vitrages de sécurité
et d'éléments de façade**

- 19.30.01 Résistance du vitrage de sécurité aux chocs durs
- a) corps dur tombant en chute libre (résistance à la perforation) (T2) STS 38.00.33.51
 - b) chocs durs localisés et répétés (T3) STS 38.00.33.52
- 19.30.02 Résistance du vitrage de sécurité aux chocs mous ou durs
- a) lorsqu'il y a risque de blessure par morceau libéré (T4) STS 38.00.33.53
 - b) lorsqu'il y a risque de blessures par morceaux restés en place (T5) STS 38.00.33.54
 - c) lorsqu'il y a risque de blessure par morceaux restés en place ou par effacement de la protection (T6) STS 38.00.33.55
 - d) lorsqu'il y a risque d'agression ou d'évasion (T7) STS 38.00.33.56
- 19.30.03 Fragmentation du vitrage de sécurité (T1) STS 38.00.33.59
- 19.30.04 Résistance aux chocs de corps mous de garde-corps, rampes, parapets et ballustrades STS 38.00.33.61
- 19.30.50 **Sous-catégorie XIX C : Essais complémentaires**
- Résistance aux chocs de vitrage de sécurité
ou d'éléments de façade**
- *****
- 19.30.51 Essais d'homologation de verre de sécurité pour automobiles
- a) suivant la norme belge pour le verre trempé NBN 845-01
 - b) suivant la norme belge pour le verre feuilleté NBN 845-02
 - c) suivant les spécifications de la Commission pour l'Europe (Genève) pour le verre trempé Règlement R.43
 - d) suivant les spécifications de la Commission pour l'Europe (Genève) pour le verre feuilleté Règlement R.43

4 octobre 1985

- 19.30.52 Résistance du verre de sécurité à l'impact de projectiles d'armes à feu légères
- a) lorsqu'il y a risque de blessure à la suite de la perforation du vitrage (T8) STS 38.00.33.57
 - b) lorsqu'il y a risque de blessure à la suite de la perforation du vitrage ou de projections de débris de verre (T9) STS 38.00.33.58

(1) A convenir entre les parties

4 octobre 1985

20.10.00	Sous-catégorie XX A	
	Résistance au feu d'éléments de construction	

	Essais de résistance au feu sur éléments de construction	
	
20.10.01	Cloisons et murs non-porteurs	NBN 713.020
20.10.02	Portes, portes d'ascenseur, portes de gaines, volets	NBN 713.020
20.10.03	Fermetures pour ouvertures dans les éléments verticaux	NBN 713.020
20.10.04	Clapets pour conduits de ventilation et gaines	NBN 713.020
20.10.05	Passages pour câbles et tuyaux	NBN 713.020
20.10.06	Câbles	NBN 713.020
20.10.50	Sous-catégorie XX A - Essais complémentaires	

20.10.51	Cloisons et murs porteurs	NBN 713.020
20.10.52	Portes avec largeur supérieure à 2 mètres	NBN 713.020
20.10.53	Planchers et poutres	NBN 713.020
20.10.54	Faux-plafonds	NBN 713.020
20.10.55	Colonnes	NBN 713.020
20.10.56	Conduits d'air	NBN 713.020
20.20.00	Sous-catégorie XX B	
	Réaction au feu de matériaux	

	Essais de résistance au feu sur matériaux	
	
20.20.01	Inflammabilité	
	1) méthode 1	NF P92-504
	2) méthode 2	NF P92-504
20.20.02	Propagation de la flamme	
	1) méthode 1	BS 476-partie 1
-	2) méthode 2	
	(large scale surface spread of flame test)	BS 476-partie 7

4 octobre 1985

20.20.50 **Sous-catégorie XX B - Essais complémentaires**

20.20.51 Inflammabilité

ISO 1182

20.20.52 Propagation des flammes

Arrêtés ministériels
français des
09.12.1957 et
10.07.1965